

**Arrêté n° AG-35-2025 portant mise à jour de la liste d'admission
à l'examen professionnel d'accès par promotion interne au
grade d'agent de maîtrise -session 2015**

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2000 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le recensement effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre,

Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° 80-2014 du 18 juillet 2014 portant organisation d'un examen professionnel d'accès par promotion interne au grade d'agent de maîtrise pour l'année 2015,

Vu l'arrêté n° 99-2014 du 29 septembre 2014 portant formation du jury et désignation des concepteurs et correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par promotion interne au grade d'agent de maîtrise susvisé,

Vu l'arrêté n° 129-2014 du 22 décembre 2014 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel susvisé,

Vu l'arrêté n° 130-2014 du 22 décembre 2014 fixant le lieu de l'épreuve écrite de l'examen professionnel susvisé,

Vu la réunion du jury en date du 24 février 2015 arrêtant définitivement la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission,

Vu l'arrêté n° 35-2015 du 10 mars 2015 fixant la liste des candidats convoqués à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel susvisé,

Vu l'arrêté n° 37-2015 du 12 mars 2015 fixant les dates et le lieu de déroulement de l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel susvisé,

Vu l'arrêté n° 49-2015 du 23 avril 2015 fixant la liste des candidats déclarés admis à l'examen professionnel d'accès par promotion interne au grade d'agent de maîtrise, session 2015,

Vu l'arrêté n° AG-58-2023 portant mise à jour de la liste d'admission à l'examen professionnel d'accès par promotion interne au grade d'agent de maîtrise, session 2015,

Vu l'arrêté n° AG-77-2024 portant mise à jour de la liste d'admission à l'examen professionnel d'accès par promotion interne au grade d'agent de maîtrise -session 2015.

Vu les demandes de maintien d'inscription sur ladite liste d'admission,

Considérant les radiations de la liste d'admission de l'Examen professionnel d'accès par promotion interne d'agent de maîtrise – session 2015,

ARRETE :**Article 1 :**

Restent inscrits sur la liste d'admission d'accès au grade d'agent de maîtrise – session 2015, les lauréats suivants :

Nom	Prénom
ABDELKRIM	Bouziane
ABRAHAM	Didier
BAILLY	Rodolphe
BARDIOT	Guy
BICHARD	Laurent
BIGNON	Gérald
BLANCHET	Séverine
BOTHÉREAU	Christophe
BOUAFIA	Mourad
BOURIANT	Jacques
CHALUS	Jean-Michel
CHAUVEAU	Pascal
DE LIMA	Manuel
DEVERS	Bernard
ETCHART	Stéphane
GIRAUD	Grégory
GOUNY	Bruno
GRIFFON	Guillaume
GROSSIN	Philippe
GUESDON	Julien
GUIBERT	Sébastien
HENAUT	Bertrand
LANDIER	Tony
LAOUAR	Sofian
LISSONNET	Frédéric
MARTINET	Nicolas
MERY	Pascal
MOLINA	Jules
PEDROS	David
PROVOT	Alain
SINZELLE	Sébastien
THEULEAU	Éric
VILLENEUVE	Arnaud
ZONCA	Fabien

Article 2 :

La date d'effet de cette liste d'admission est fixée au 23 avril 2025.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 14 avril 2025.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE

Pour le Président et par délégation



Danielle DUPRÉ-SÉGOT
Vice-Présidente

